

Pouvoir d'emprunt—Loi

Les députés savent que les gens encaissent leur chèque mensuel de prestations de la sécurité de la vieillesse sans une évaluation de leurs ressources personnelles. Ces paiements sont imposables depuis plusieurs années. Comme mon collègue le sait, le régime fiscal sert maintenant à recouvrer certains paiements aux Canadiens bien nantis. Ces mesures vont renforcer notre système de sécurité sociale en garantissant que nos programmes sociaux viennent en aide aux Canadiens qui en ont besoin et ne subventionnent pas des citoyens à revenu élevé qui n'ont pas besoin d'aide.

• (1240)

A l'heure actuelle, trois millions de Canadiens touchent chaque mois leur chèque de sécurité de la vieillesse. Quatre p. 100 d'entre eux ont un revenu annuel supérieur à 50 000\$. Toutefois, 1,8 p. 100 seulement des bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse, soit ceux qui ont un revenu annuel de plus de 77 000\$ ou à peu près, vont rembourser la totalité de leurs prestations. On peut imaginer ce qu'il faut de revenu pour cela. Une personne peut toucher une généreuse pension de retraite et avoir 250 000\$, 350 000\$ ou 500 000\$ à la banque pour avoir le revenu de placement nécessaire pour que son revenu annuel atteigne la limite des 77 000\$. Le député a peut-être oublié d'en parler.

Je veux poser une question au député au sujet de VIA Rail. Où le député prendrait-il l'argent pour accorder une subvention de 600 millions de dollars à VIA Rail? Il nous a fait un compte rendu de voyage au début de son allocution. Je ne crois pas qu'il s'agissait d'un voyage en train. Je crois que son agent de publicité le menait partout en voiture.

Le député a aussi parlé du terrible sort d'une exploitation agricole de troisième génération. Il s'agit probablement d'une entreprise incorporée. Fait-elle partie des 80 000 sociétés qui n'ont pas payé d'impôt?

La clientèle de VIA Rail est 20 p. 100 plus faible qu'en 1981. De 1986 à 1988, pendant que les recettes de VIA Rail augmentaient de 7 p. 100 ou de quelque 15 millions de dollars, ses frais d'exploitation croissaient de 10 p. 100 ou de 66 millions de dollars. Pour chaque dollar de recettes, il fallait une subvention additionnelle de 2,62\$. Autrement dit, la situation financière de VIA Rail ne s'améliore pas, bien au contraire. Je demande au député où il prendrait les 600 millions de dollars qu'il faudrait pour couvrir le déficit accumulé par VIA Rail.

M. Riis: Je remercie le député pour toutes ses questions. Je vais m'efforcer d'y répondre, en commençant peut-être par la dernière.

La ferme d'élevage qui a fait faillite était-elle au nombre des grandes sociétés qui ne paient pas d'impôt sur le revenu? Non, parce qu'elle n'était pas rentable. Les 60 000 sociétés dont j'ai parlé étaient rentables. C'est le cas de l'Alcan, de la société Hees International et de Cadillac-Fairview. Il y a 60 000 sociétés de ce genre qui ont réalisé des profits supérieurs, certaines années, à 300 millions de dollars et qui n'ont versé aucun impôt sur le revenu. Non, ce n'était pas un éleveur car l'intéressé a été forcé de vendre son exploitation qui n'était plus rentable du fait de la politique de taux d'intérêt élevés.

Le député me demande si je souscris à une évaluation des moyens d'existence. Je sais que le député est en faveur d'une évaluation de ce genre, car selon lui, si une personne donnée a des revenus supérieurs à un certain montant, elle a alors manifestement des moyens suffisants et n'a pas à garder son chèque de pension de vieillesse. Je me dissocie de la position en question.

Des centaines de milliers de gens dans le monde adoraient être citoyens canadiens, car ils savent qu'il y a certains droits et privilèges associés à la citoyenneté canadienne, de même que certaines obligations et responsabilités. En tant que citoyen canadien, on peut envoyer ses enfants à l'école secondaire sans payer des frais supplémentaires. Lorsqu'on est malade, on peut se rendre à l'hôpital pour y être soigné; contrairement à ce qui se fait aux États-Unis, une carte de crédit n'est pas nécessaire. Lorsqu'un citoyen atteint l'âge de 65 ans, il a droit à une pension.

Or, le gouvernement conservateur affirme que cette année, il va retirer leur pension à certaines personnes âgées. Il leur dit qu'elles ont des revenus suffisants pour se passer d'un chèque de pension. L'année prochaine, le gouvernement dira peut-être à d'autres citoyens qu'ils gagnent suffisamment d'argent pour ne pas avoir besoin de l'assurance-maladie comme le reste des Canadiens et qu'ils devront donc utiliser leur carte de crédit pour se faire soigner. Il pourrait également leur dire que les études secondaires de leurs enfants sont financées par le régime fiscal à l'heure actuelle et qu'ils ont les moyens de payer des montants supplémentaires à ce titre.

Où cela s'arrête-t-il? Lorsqu'on s'en prend à certaines caractéristiques de la citoyenneté canadienne, c'est tout le système qui est remis en question. Nous devons nous dissocier à ce stade-ci des Conservateurs qui souscrivent à la notion d'une évaluation des moyens d'existence, contrairement à nous. Je doute que nous puissions nous